

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de la forêt et des affaires rurales</p> <p>Sous-direction de la protection sociale</p> <p>Bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle des organismes de protection sociale 19 avenue du MAINE 75732 PARIS Cedex 15 Suivi par : Gilles JAMEAU</p> <p>Tél : 01 49 55 43 54 Fax : 01 49 55 47 70 Réf. Classement : C III d</p>	<p>CIRCULAIRE</p> <p>DGFAR/SDPS/C2006-5034</p> <p>Date: 05 juillet 2006</p>
---	--

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mme et MM. les préfets de région,
MM. les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt,
Mmes et MM. les directeurs du travail, chefs des services régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles,
M. le président du conseil central d'administration de la mutualité sociale agricole,
M. le directeur général de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole,
Mme l'agent comptable de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole
Mmes et MM. les présidents des conseils d'administration des caisses de mutualité sociale agricole et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique,
Mmes et MM. les directeurs et agents comptables des caisses de mutualité sociale agricole et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique.

Date de mise en application : 2006

Nombre d'annexes: 3

Objet : Transmission des comptes analytiques de la mutualité sociale agricole au ministère de l'agriculture et de la pêche.

Bases juridiques : Article D.723-211 et D.723-221 du code rural.

Résumé : Conformément aux deux conventions d'objectifs et de gestion successives, conclues avec l'Etat pour la période 1999-2005, la MSA s'est dotée d'une comptabilité analytique. La présente circulaire fixe les modalités selon lesquelles les résultats analytiques de la MSA seront présentés aux services du ministère de l'agriculture et de la pêche.

MOTS-CLES : Organismes de MSA - Comptabilité analytique - transmission des comptes analytiques.

Destinataires

<p>Pour exécution :</p> <p>Mmes et MM. les directeurs du travail, chefs des services régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles, M. le président du conseil central d'administration de la mutualité sociale agricole, M. le directeur général de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Mme l'agent comptable de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole Mmes et MM. les présidents des conseils d'administration des caisses de mutualité sociale agricole et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique, Mmes et MM. les directeurs et agents comptables des caisses de mutualité sociale agricole et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique.</p>	<p>Pour information :</p> <p>Mme et MM. les préfets de région, MM. les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt</p>
---	--

Dans le cadre des conventions d'objectifs et de gestion successives, la mutualité sociale agricole s'est engagée à mettre en œuvre une comptabilité analytique et à la généraliser à l'ensemble des organismes du réseau.

L'objectif de cette comptabilité analytique est d'évaluer le coût et les recettes des principales activités des organismes en distinguant celles qui relèvent de la protection sociale obligatoire (branches maladie, prestations familiales, vieillesse, accidents du travail, action sanitaire et sociale et recouvrement des cotisations) et celles liées aux activités dites annexes (gestions conventionnelles pour tiers et actions sur le milieu agricole et rural).

La comptabilité générale des organismes de MSA ne permettant d'apprécier qu'un niveau global de dépenses et de recettes de gestion pour l'ensemble des activités¹, la mise en place de cet instrument constitue un progrès essentiel en matière d'informations comptables et financières.

Il s'agit, en effet, d'informations indispensables au réseau de la MSA d'une part, pour le pilotage par les coûts du régime agricole et la fixation des allocations de gestion et, d'autre part, pour la préparation et le suivi des lois de financement de la sécurité sociale². Ces informations sont également nécessaires aux autorités de tutelle dans l'exercice de leurs missions de contrôle et d'évaluation.

La comptabilité analytique est aussi un outil de pilotage interne qui permet à l'organisme d'évaluer le coût et les recettes de ses activités et d'en étudier de manière détaillée les éléments constitutifs (répartition des flux d'entrée, contributions internes, origine des flux sortants). Ce système permet ainsi d'analyser les qualités des schémas organisationnels, d'apprécier les performances des structures et des moyens quels que soient les niveaux de responsabilités. Il constitue un outil d'aide à la décision et l'une des bases au contrôle de gestion et à la gestion prévisionnelle.

A ce jour, le système est opérationnel dans la plupart des organismes de MSA qui l'ont mis en place globalement au rythme des instructions et des aides méthodologiques de la CCMSA, et ce dans un contexte marqué par la réforme du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale et des migrations ou refontes de produits informatiques. Les organismes qui accusent un retard dans la montée en charge du système sont, néanmoins, sur le point de finaliser les étapes restantes et produire en 2006 leurs résultats analytiques au titre de l'exercice 2005.

Dans ces conditions et devant l'importance de ces informations, il apparaît opportun d'instaurer, dès l'exercice comptable 2005, un circuit d'information des résultats analytiques entre les organismes de MSA, la CCMSA et les services centraux et déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les annexes 1 et 2 de la présente circulaire fournissent à titre indicatif une description succincte de l'état actuel de la comptabilité analytique de la MSA.

Circuit d'information des résultats analytiques

L'arrêté des comptes de la comptabilité analytique des organismes de MSA (caisses départementales ou pluridépartementales, fédérations de caisses, associations régionales, centres informatiques et autres structures mentionnées à l'article L.723-5 du code rural) est fixé par instructions de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole. Celles-ci précisent, notamment les modalités selon lesquelles les balances analytiques doivent être remontées à la CCMSA sous forme de fichiers informatiques³.

¹ Hors comptes de résultat de gestion, de l'action sanitaire et sociale et du contrôle médical qui font l'objet d'un cloisonnement comptable.

² Ventilation des charges et des recettes de gestion dans les comptes par branche transmis à la mission comptable permanente et à la commission des comptes de la sécurité sociale.

³ La date limite actuellement retenue pour la remontée des balances analytiques à la CCMSA est celle du 31 mars N+1.

La CCMSA transmettra au ministère de l'agriculture et de la pêche (DGFAR - SDPS), au plus tard le 30 juin qui suit la fin de chaque exercice comptable, les coûts complets et les recettes des centres d'activités institutionnels salariés et non salariés de chaque organisme de MSA. A titre transitoire, les données de l'exercice comptable 2005 seront communiquées le 30 septembre 2006.

Les données seront transmises sur support informatique, sous forme d'états EXCEL dont les maquettes figurent en annexe 3. S'agissant des caisses de mutualité sociale agricole et des fédérations de caisses, devront également être renseignés sur les mêmes états des indicateurs quantitatifs d'activité et les coûts unitaires s'y rapportant.

Certes, ces unités d'œuvres sont parfois réductrices des activités ou apportent des limites aux mesures des coûts, notamment en l'absence de pondération, mais leur choix a été dicté par le souci d'utiliser des informations existantes dans les bases de données statistiques de la MSA sans induire une charge de travail supplémentaire pour les organismes. Les évolutions programmées des systèmes d'informations statistiques et comptables de la MSA permettront, par la suite, de réviser ou d'affiner ces unités d'œuvres.

Concernant les autres organismes de MSA, seuls les coûts et recettes des centres d'activités institutionnels seront communiqués au ministère de l'agriculture et de la pêche dans l'attente d'une définition ultérieure, en concertation avec la CCMSA, d'unités d'œuvres propres à chaque type d'organismes.

Afin que le ministère de l'agriculture et de la pêche puisse disposer des résultats consolidés nationaux de la comptabilité analytique du réseau, la CCMSA lui adressa dans les mêmes conditions, un état récapitulatif des états CMSA et fédérations de CMSA et un état synthétisant, par centre d'activité institutionnel salariés et non-salariés, les coûts et les recettes nationaux (ensemble des organismes entrant dans le périmètre des activités concernées y compris CCMSA).

Les résultats analytiques des organismes seront communiqués annuellement par l'administration centrale aux services régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles. Ces données permettront aux autorités de tutelle de disposer d'un outil d'évaluation qui complétera utilement le système d'information classique de la comptabilité générale et budgétaire et les informations tirées des indicateurs des contrats personnalisés d'objectifs et de gestion.

Les éventuelles difficultés d'application de ce dispositif devront être signalées à la direction générale de la forêt et des affaires rurales, sous-direction de la protection sociale, bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle des organismes de protection sociale.

Le Directeur Général de la Forêt
et des Affaires Rurales

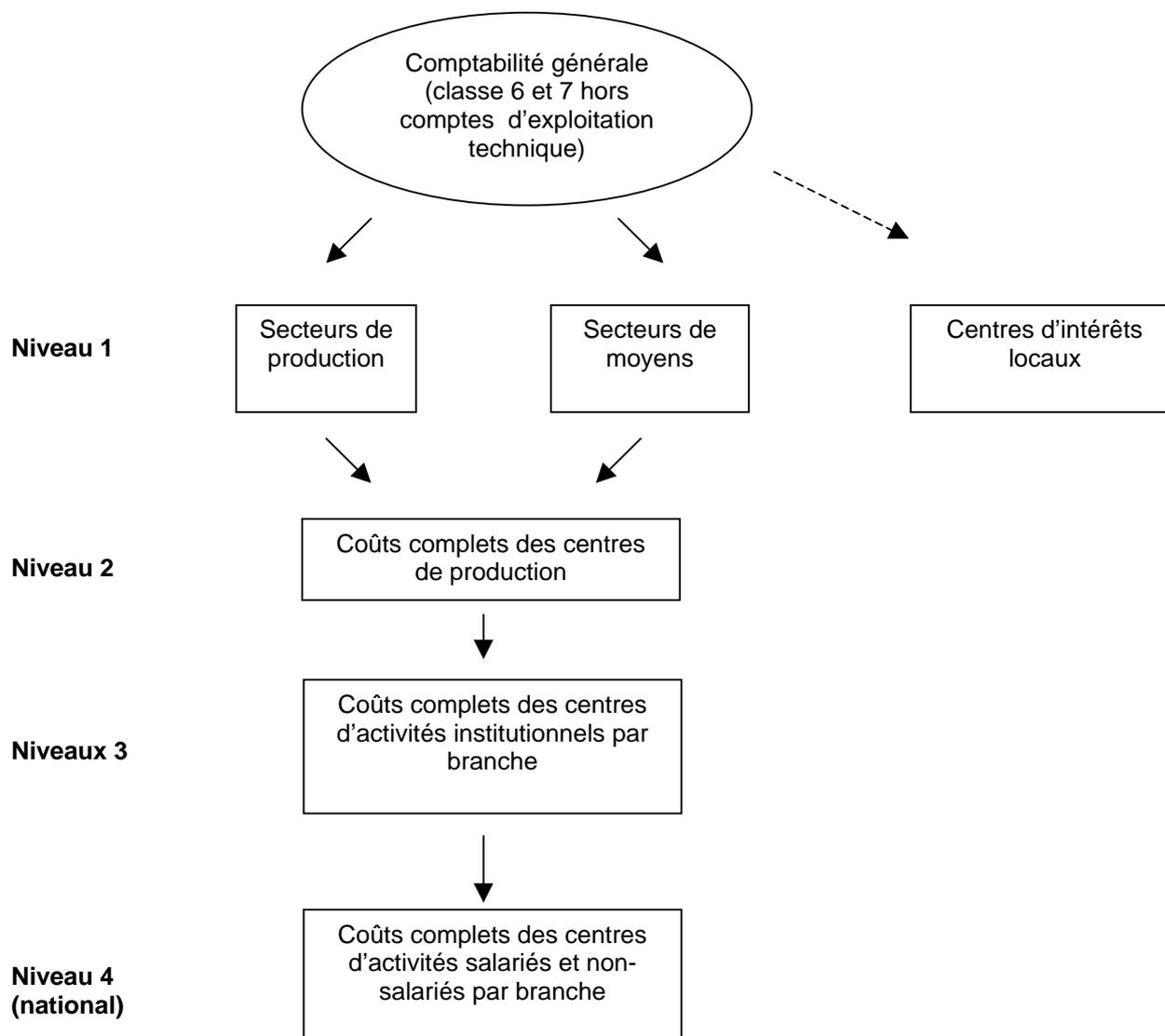
Alain MOULINIER

Annexe 1

L'organisation de la comptabilité analytique de la MSA

(source : guide méthodologique 2005 de la comptabilité analytique de la MSA)

Le schéma d'organisation, modélisé ci-dessous, prévoit 4 niveaux minimum d'analyse.



Niveau 1

Les charges et les produits de la comptabilité générale sont ventilés dans des secteurs de moyens, de production et facultativement dans des centres d'intérêts locaux. Les secteurs de moyens et de production découlent du découpage fonctionnel de l'organisme.

Les **secteurs de production** représentent les activités directement imputables dès le niveau 1 à la protection sociale de base ou aux activités complémentaires. Ils sont composés de secteurs avec personnel (exemple : unité fonctionnelle maladie) et de secteurs sans personnel (exemple : dotation de gestion).

Les **secteurs de moyens** ne concourent pas directement aux différentes activités de l'organisme (activités des services de support et de fonctionnement notamment). Ils sont également composés de secteurs avec personnel (exemples : agence comptable, service d'administration générale) et de secteurs sans personnel (exemples : charges d'immeuble, de téléphonie et d'affranchissement). Des centres spécifiques peuvent aussi être créés pour suivre certains types de dépenses ou de recettes (frais de regroupement des organismes, cotisations mutualisées) ou imputer à titre transitoire des charges et les produits qui ne peuvent faire l'objet d'une ventilation directe dans les secteurs et les activités de production (les dépenses et recettes sont toutefois ventilées dans les centres d'activités institutionnels)

Les centres d'intérêts locaux permettent aux organismes d'isoler de manière facultative les charges et les produits liés à des missions institutionnelles (missions pivot, participation au développement des produits informatiques nationaux, mises à disposition de personnel ...).

Afin d'adapter au mieux le système analytique à son schéma organisationnel, condition indispensable à la fiabilité des résultats, l'organisme à toute latitude pour définir autant de secteurs de moyens et de production qu'il le souhaite. Cette possibilité offre également à l'organisme le moyen de se doter d'un outil permettant l'analyse détaillée des coûts des structures et des moyens. Un niveau fin de développement en amont du processus d'analyse permet également de faciliter les ventilations ultérieures.

Niveau 2

Les secteurs de production et de moyens alimentent les **centres de production** qui représentent les domaines d'activités de l'organisme (exemples : centres de production maladie, vieillesse, contentieux, contrôle médical). Même si la détermination de ces centres est conditionnée par la nomenclature des centres d'activités institutionnels du niveau 3, les caisses ont également toute liberté pour créer leurs centres de production en fonction de leur organisation ou du degré d'analyse interne souhaité (des ventilations entre les centres de production sont également possible de manière facultative).

Niveau 3

Les activités des centres de production se répartissent dans les centres d'activités institutionnels qui sont communs à l'ensemble des organismes. Ils représentent les principales activités des organismes .

Centres d'activités de la protection sociale

<i>Branche famille</i>	<i>Branche maladie</i>	<i>Branche vieillesse</i>	<i>Cotisations</i>
010 – Famille	070 – Maladie	120 – Vieillesse	161 – Emission SA
020 – ALF	470 – CM Maladie	123 – RCO	162 – Emission NSA
030 – Handicap	370 – IJ	130 – Veuvage	170 – Encaissement
040 – Précarité	080 – Invalidité	140 – FSV	180 – Contentieux
410 – RMI	420 – FSI		
050 – APL	090 - GDR Administratif		
060 – ALS	480 - GDR CM		
	100 – CMU		
	110 - Prévention Santé		

Branche AT

491 – CM Accidents du Travail SA
 192 – Accidents du Travail NSA
 492 – CM ATEXA
 201 – PRP SA
 202 – PRP NSA

Action sanitaire et sociale

220 – Famille, enfance, jeunesse
 230 – Actifs agricoles en difficulté socio-économique
 240 – Personnes malades et handicapés
 250 – Retraités et personnes âgées
 290 – ASS/conventions

Mises à disposition institutionnelles

260 – Mises à disposition par les MSA

Centres d'activités hors protection sociale de base**Gestion pour tiers**

270 – Assurance complémentaire MSA
 280 – Gestion pour le compte de MUTUALIA
 281 – Gestion pour le compte de GROUPAMA
 282 – Prestations liquidées pour le compte d'AGRICA
 283 – Prestations liquidées pour le compte de PACIFIA
 284 – Prestations liquidées pour « autres »
 285 – Prestations liquidées diverses
 380 – Recouvrement pour le compte d'AGRICA
 383 – Recouvrement pour le compte des ASSEDIC
 384 – Recouvrement pour le compte « autres »
 262 – Mise à disposition MSA pour gestions conventionnelles
 152 – Indemnité viagère de départ NSA

Actions sur le milieu agricole et rurale

210 – Médecine du travail /régime agricole
 261 – Mises à disposition
 300 – MT /autres populations/associations
 310 – PRP/ autres populations

Administration générale

900 – Direction
 910 – Ressources humaines
 920 – Agence Comptable
 930 – Services généraux
 940 – Communication
 950 – Organisation, méthode et pilotage

Centres spécifiques

360 – Participation institutionnelle
 400 – Cotisations de gestion

Niveau 4

Les centres d'activités institutionnels relevant de la protection sociale de base sont éclatés entre salariés et non-salariés.

Les méthodes d'affectation

L'affectation des charges et des produits de la comptabilité générale est réalisée, au niveau 1, par interface informatique ou affectation manuelle. La ventilation des charges et produits indirects est effectuée à l'aide de clés déterminées par mesure du temps passé, de tableaux de bord d'activités, de données historiques et statistiques ou à l'aide de clés émanant du réseau (CCMSA, centres informatiques ...).

Les ventilations entre les centres analytiques s'opèrent d'une manière générale par mesure du temps passé (relevés d'activités et tableaux de bord) ou par application de coefficients de pondération. La ventilation des activités par régime (niveau 4) s'appuie, quant à elle, sur des données statistiques.

Annexe 2 Contenu des centres d'activités

(source : guide méthodologique 2005 de la comptabilité analytique de la MSA)

Branche famille

010. FAMILLE

Allocation pour jeune enfant (APJE)
Allocation familiale (AF)
Complément familial (CF)
Allocation de rentrée scolaire (ARS)
Allocation parentale d'éducation (APE)
Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA)
Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)
Indemnité pour charges de famille AF hors CEE (ICF)
Allocation d'adoption (A.O)
Allocation de présence parentale (APP)
Prêt à l'amélioration de l'habitat

020. ALF

Allocation de logement à caractère familial (ALF)
Prime de déménagement
Prêt à l'amélioration de l'habitat

030. HANDICAP

Allocation d'éducation spéciale (AES)
Allocation aux adultes handicapés (AAH)

040. PRECARITE

Allocation de soutien familial (ASF)
Allocation de parent isolé (API)

050. APL

Aide personnalisée au logement (APL)
Prime de déménagement

060. ALS

Allocation de logement à caractère social (ALS)
Prime de déménagement
Prêt à l'amélioration de l'habitat

410. RMI

Revenu minimum d'insertion

Activités concernées par ces centres d'activités :

- liquidation et paiement des prestations familiales
- gestion technique du RMI : liquidation paiement, révisions ressources
- suivi des prestations (révisions ressources, certificats de scolarité)
- traitements des instances, alertes, faits générateurs ...
- relations adhérents : courrier, téléphone
- gestion des indus (émission, suivi, encaissement) et des réimputations (émission, suivi, paiement)
- participation aux instances médico-sociales COTOREP, CDES
- participation aux commissions contentieuses régionales COTOREP, CDES
- préparation des dossiers et participations aux contentieux, TASS, CRA ...
- vérifications techniques

Branche maladie

070. MALADIE – MATERNITE – DECES

- liquidation et paiement des feuilles de soins AMEXA et ASA
- relations adhérents : courrier, téléphone
- gestion des cures thermales règlements des transports
- gestion des indus
- mise en place CPS
- liaisons avec GIE SESAM-VITALE, avec GIP CPS
- relations techniques avec les professionnels de santé (démarches normes, démarrage et suivi de la télétransmission...)
- budget global
- avis individuels
- participation aux commissions d'appareillage
- préparation des dossiers et participations aux contentieux, TASS, CRA...
- recours contre tiers
- vérifications techniques

470. CM (Contrôle Médical) MALADIE

- activité d'expertise individuelle des médecins
- contentieux relatif à cette activité

370. INDEMNITES JOURNALIERES (salariés)

- traitement des indemnités journalières "maladie", "maternité", cures et paternité
- avis individuels
- contrôle des arrêts de travail
- gestion des indus

080. INVALIDITE

- attribution des pensions d'invalidité
- liquidation et paiement des pensions ASA et AMEXA
- relations adhérents : courrier, téléphone
- gestion dossiers et révisions ressources
- gestion des indus
- participation aux commissions contentieuses et préparation des dossiers, TCI
- vérifications techniques

420. FSI (Fonds Spécial Invalidité)

- relations adhérents
- révisions trimestrielles
- gestion des indus
- préparation des dossiers et participations aux contentieux, TASS
- vérifications techniques
- recours sur succession

090. GESTION du RISQUE ADMINISTRATIF et 480 GDR CONTROLE MEDICAL

Actions inter-régimes

- programme national inter-régimes
- prévention, campagnes nationales
- URCAM
- ARH
- représentations autres instances régionales

Interventions spécifiques MSA

- actions nationales
- gestion du risque régionale et locale (actions, représentation et coordination)
- réseau gérontologie
- suivis statistiques

100. CMU (Couverture Maladie Universelle)

- Gestion de la CMU de base et de la CMU complémentaire Etat

110. PREVENTION SANTE (Médecine Préventive)

- Examen de santé
- Actions locales : campagnes de dépistage
- Actions institutionnelles

Branche vieillesse

120. VIEILLESSE

123. RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire)

130. VEUVAGE

140. FSV (Fonds de solidarité Vieillesse)

Activités concernées par ces centres d'activités :

- pré- instruction
- liquidation et paiement de toutes les natures de pension
- arrérages décès
- recours sur succession
- traitements des instances, alertes, faits générateurs...
- gestion des indus
- relations adhérents
- préparation des dossiers et participations aux contentieux, TASS, CRA ...
- vérifications techniques

Cotisations légales

161. EMISSION SALARIES et

162. EMISSION NON SALARIES

- affiliation / radiation individus et entreprises
- contrôle d'assiette, d'affiliation, de convention collective
- contrôles concernant la lutte contre le travail dissimulé
- gestion des bases individuelles
- gestion des DRP : envois, suivi, saisies
- traitement des DPE : immatriculation, contrôle des pièces état civil, enregistrement, TESA
- FIPA
- saisie et contrôle DMO
- gestion des bases cadastrales départementales
- mutations foncières
- liaisons, prises en compte bases autres départements
- suivi assiette cotisations
- appels des cotisations
- rachats de cotisations
- calcul individualisation AT
- relations adhérents : courrier, téléphone
- vérifications techniques

170. ENCAISSEMENT

- saisie des bordereaux mensuels
- traitement des moyens d'encaissement
- traitement des dossiers d'oppositions
- affectation aux comptes
- relations adhérents

180. RECOUVREMENT / CONTENTIEUX

Précontentieux

- émission, traitement, envoi et suivi des majorations et pénalités de retard
- commission recours amiable
- comités de protection sociale (majorations)
- phase amiable : lettres de rappel, démarches téléphoniques, convocations
- échéanciers de paiement
- dossiers AGRIDIF

Contentieux

- édition, vérification, contrôles des mises en demeure
- gestion, suivi des mises en demeure
- mise en place des compensations
- gestion des déchus AMEXA
- relations adhérents
- édition et envoi des contraintes
- gestion des contraintes après envoi
- relations huissiers
- traitement des admissions en non-valeur
- relations tribunaux (TASS, Cour d'appel)
- traitement de toutes les procédures contentieuses (règlement judiciaire, saisie, prise d'hypothèque...)

Branche Accidents du travail

191. ACCIDENTS du TRAVAIL SA et

192. ACCIDENTS du TRAVAIL NSA

- liquidation et paiement des prestations en nature
- traitement des indemnités journalières
- liquidation et gestion des rentes
- gestion des indus
- participation à la commission des rentes
- codification des AT
- relations adhérents
- avis individuels sur prestations accident du travail (AT) / Maladies professionnelles (MP)
- gestion des contentieux liés aux avis individuels
- recours TASS
- recours contre tiers
- participations aux commissions contentieuses et préparation dossiers
- vérifications techniques
- émission, encaissement, recouvrement contentieux des cotisations AT
- contrôle des arrêts de travail AT

491. CM AT SA et

492. CM ATEXA

- activité d'expertise individuelle des médecins.
- contentieux relatif à cette activité

201. PREVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS SA et

202. PREVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS NSA

- visites d'exploitations et d'entreprises
- actions de formation et d'information
- actions incitatives : individuelles et collectives (prêts, aides, ...)
- statistiques
- conventions d'objectifs : secteur forestier, viande, scierie, ETA (Entreprises de travaux agricoles)
- instances régionales

Action sanitaire et sociale

220. FAMILLE – ENFANCE – JEUNESSE

230. ACTIFS AGRICOLES en DIFFICULTE

240. PERSONNES MALADES et HANDICAPEES

250. RETRAITES

Activités concernées par ces quatre centres d'activités :

- prestations extra - légales
- subventions
- charges de personnel et charges de fonctionnement

activités administratives

- secrétariat
- envoi de courriers d'informations aux bénéficiaires potentiels
- relations adhérents
- relations et coordination avec organismes et institutions extérieurs (Conseil général, CAF, ...)
- instruction et suivi des dossiers
- contrôle et mise en paiement des prestations
- élaboration de bilans d'activité et des statistiques
- préparation des instances et suivi de leurs décisions (CPASS ...)
- management du service
- suivi budgétaire

activités sanitaires et sociales

- information, conseil, accompagnement social individualisé
- mise en place d'actions collectives, de projets ou de services territoriaux
- ingénierie sociale
- appui à l'animation de l'échelon local sur les projets collectifs d'ASS
- contribution au sein des instances ou dispositifs départementaux et locaux
- suivi des conventions partenariales donnant lieu à subvention sur projets
- plan de lutte contre la précarité

290. ASS CONVENTIONS

Activités développées par les personnels sociaux de la MSA dans des structures extérieures (collectivités territoriales, centres sociaux...) et qui donnent lieu à des conventions de mise à disposition de personnel moyennant rémunération.

Mises à disposition institutionnelles

260. MISE à DISPOSITION par les MSA

- missions institutionnelles obligatoires CDPSA, TCI, CRAIT, TASS
- partage de moyens entre organismes de MSA

Gestion pour le compte de tiers

270. ASSURANCE COMPLEMENTAIRE MSA

280. GESTION pour MUTUALIA (prestations et cotisations)

281. GESTION pour GROUPAMA (prestations et cotisations)

282. PRESTATIONS LIQUIDEES pour AGRICA

CPCEA, CAMARCA Paysage, accoupage...

283. PRESTATIONS LIQUIDEES pour PACIFICA

284. PRESTATIONS LIQUIDEES pour « AUTRES »

- autres assureurs : AG2R, Crédit Mutuel, ...
- CMU complémentaires pour le compte des assureurs

285. PRESTATIONS LIQUIDEES « DIVERSES »

- prestations retraites (ex : agri-retraites)

380. RECOUVREMENT POUR AGRICA

- émission, encaissement, recouvrement contentieux

383. RECOUVREMENT POUR ASSEDIC

- émission, encaissement, recouvrement contentieux

384. RECOUVREMENT POUR « AUTRES »

- émission, encaissement, recouvrement contentieux (AMTA, autres conventions nationales...)

262. MISE à DISPOSITION dans le CADRE de la GESTION pour compte

152. IVD NSA

- gestion des dossiers
- vérifications techniques

Action sur le milieu agricole et rural

210. MEDECINE du TRAVAIL

- examens d'embauche, systématiques, de reprise ...
- visite des lieux de travail
- analyse de tâches et étude de postes
- partie administrative de la MT
- gestion des convocations aux examens d'embauche, aux visites médicales
- émission, encaissement, recouvrement contentieux des cotisations MT

261. MISE à DISPOSITION

- mise à disposition pour les diverses associations intervenant dans le domaine social autre qu'ASS

300. MT / AUTRES POPULATIONS / ASSOCIATIONS

- autres populations : actions réalisées pour des populations non agricoles dans le cadre de l'élargissement des activités
- associations : moyens mis à disposition par une MSA à son association de Médecine du Travail

310. PRP / AUTRES POPULATIONS

- autres populations : actions réalisées pour des populations non agricoles dans le cadre de l'élargissement des activités

Administration générale

900. Direction

Activités des agents de direction, agents comptables, secrétariats de direction, élus, réunions du Conseil, Commissions et AG (hors CASS, FAMEXA et mises à disposition)

910. Gestion des ressources humaines

- administration du personnel (paye, gestion des horaires, absentéisme, congés...)
- gestion du personnel (recrutement, gestion prévisionnelle des emplois, relation avec les partenaires sociaux, bilans sociaux...)
- formation (élaboration du plan annuel, suivi des actions...)

920. Comptabilité

- paiement (y compris le paiement technique)
- vérifications comptables

930. Services Généraux

- personnel dédié
- charges et produits liés aux immeubles (amortissements, entretien, assurance, loyers, taxes, agencements, travaux, eau, électricité, gardiennage... à l'exclusion des charges de téléphone, fournitures, courrier, photocopies, affranchissement et éditique).

940. Communications

- communication interne (documentation générale hors documentation technique)
- communication externe (relations avec les médias, salons, stands, plaquettes...)
- animation de l'échelon local (animation des réunions de délégués, formation des adhérents...)

Ne sont pas comprises les dépenses directement identifiables en rapport avec un service technique.

950. Organisation – Méthode – Pilotage

- pilotage de l'entreprise (COG/CPOG, contrôle de gestion, tableaux de bord, SID...)
- démarche qualité
- comptabilité analytique
- contrôle interne

Exercice comptable 200X

Protection sociale de base

Centres d'activités institutionnels	Coût	Quote-part total dépenses	Recettes	Quote-part total recettes	Indicateurs au 31/12/N	Coût moyen	Recettes moyennes
CA 011 Famille SA					Nb de familles allocataires (*)		
CA 012 Famille NSA					Nb de familles allocataires (*)		
CA 021 Allocations logement à caractère familiale SA					Nb de familles allocataires ALF		
CA 022 Allocations logement à caractère familiale NSA					Nb de familles allocataires ALF		
CA 031 Handicap SA					Nb de familles allocataires AES et AAH		
CA 032 handicap NSA					Nb de familles allocataires AES et AAH		
CA 041 Précarité SA					Nb de familles allocataires ASF et API		
CA 042 Précarité NSA					Nb de familles allocataires ASF et API		
CA 411 RMI SA					Nb de familles allocataires RMI		
CA 412 RMI NSA					Nb de familles allocataires RMI		
CA 051 APL SA					Nb de familles allocataires APL		
CA 052 APL NSA					Nb de familles allocataires APL		
CA 061 ALS SA					Nb de familles allocataires ALS		
CA 062 ALS NSA					Nb de familles allocataires ALS		
Sous-total prestations familiales							
CA 071 MALADIE SA					Population protégée en maladie		
CA 072 MALADIE NSA					Population protégée en maladie (MSA)		
CA 370 IJ					Nb de bénéficiaires d'IJ		
CA 471 CM SA							
CA 472 CM NSA							
CA 081 Invalidité SA					Nb de pensionnés		
CA 082 Invalidité NSA					Nb de pensionnés		
CA 420-FSI					Nb de bénéficiaires		
CA 091 GDR SA					Population protégée en maladie		
CA 092 GDR NSA					Population protégée en maladie (MSA et autres assureurs)		
CA 481 GDR CM SA					Nb de malades (au moins 1 remboursement au cours de l'année)		
CA 482 GDR CM NSA					Nb de malades (au moins 1 remboursement au cours de l'année)		
CA 101 CMU SA					Nb de bénéficiaires		
CA 102 CMU NS					Nb de bénéficiaires		
CA 111 Fonds de prévention santé SA					Population protégée en maladie		
CA 112 Fonds de prévention santé NSA					Population protégée en maladie (MSA et autres assureurs)		
Sous-total Maladie							
CA 121 Vieillesse SA					Nb de bénéficiaires de l'avantage vieillesse		
CA 122 Vieillesse NSA					Nb de bénéficiaires de l'avantage vieillesse		
CA 123 RCO					Nb de bénéficiaires		
CA 131- Veuvage SA					Nb de bénéficiaires de l'allocation veuvage		
CA 132- Veuvage NSA					Nb de bénéficiaires de l'allocation veuvage		
CA 141 FSV SA					Nb de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire FSV		
CA 142 FSV NSA					Nb de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire FSV		
Sous-total vieillesse							
CA 161 Emissions salariés					Nb de salariés en ETP		
CA 162 Emissions Non-salariés					Nb de cotisants en assurance vieillesse agricole		
CA 171 Encaissement salariés					Nb d'employeurs		
CA 172 Encaissement non-salariés					Nb d'exploitations		
CA 181 Recouvrement contentieux salariés					Nb de mises en demeure		
CA 182 Recouvrement contentieux non-salariés					Nb de mises en demeure		
Sous-total cotisations							
CA 191 AT salariés					Nb de salariés en ETP		
CA 192 AT non-salariés					Population protégée (MSA)		
CA 491 CM AT SA							
CA 492 CM AT NSA							
CA 201 Prévention risques professionnels SA					Nb de salariés en ETP		
CA 202 Prévention professionnels NSA					Nb d'exploitations		
Sous-total accidents du travail							
CA 221 Famille, Enfance et Jeunesse SA					Nb d'enfants bénéficiaires de PFA		
CA 222 Famille, Enfance et Jeunesse NS					Nb d'enfants bénéficiaires de PFA		
CA 231 Actifs en difficulté socio-économique SA							
CA 232 Actifs en difficulté socio-économique NSA							
CA 241 Personnes malades et handicapées SA							
CA 242 Personnes malades et handicapées NSA							
CA 251 Retraités et personnes âgées SA							
CA 252 Retraités et personnes âgées NSA							
CA 290 ASS/conventions CMSA-tiers							
Sous-total ASS							
CA 260 Mises à disposition par les MSA							
Total							

* Nb de familles allocataires (AF, AP, JE, CF, APE, AGED, AFEAMA, ARS, AVPF, AO et APP)

Hors protection sociale de base

Centres d'activités institutionnels	Coût	Quote-part des dépenses	Recettes	Quote-part des recettes	Indicateurs au 31/12/N ou N-1 (3)	Coût moyen	Recettes moyennes
CA 270 Assurance complémentaire					Nb de bénéficiaires		
CA 280 Gestion pour le compte de MUTUALIA					Nb de bénéficiaires		
CA 281 Gestion pour le compte de GROUPEAMA					Nb de bénéficiaires		
CA 282 Prestations liquidées pour le compte d'AGRICIA					Nb de bénéficiaires		
CA 283 Prestations liquidées pour le compte de PACIFICA					Nb de bénéficiaires		
CA 284 Prestations liquidées pour d'autres tiers					Nb de bénéficiaires		
CA 285 Prestations liquidées diverses					Nb de bénéficiaires		
CA 380 Recouvrement pour le compte d'AGRICIA					Nb de cotisants		
CA383 Recouvrement pour le compte des ASSEDIC					Nb de cotisants		
CA 384 Recouvrement pour le compte d'autres tiers					Nb de cotisants		
CA 262 Mises à disposition - gestion pour compte de tiers							
CA 152 Indemnité viagère de départ					Nb de bénéficiaires		
Sous-total gestion pour tiers							
CA 210 Médecine du travail - Régime agricole					Nb de salariés concernés (hors recouvrement)		
CA 300 Médecine du travail- autres populations							
CA 310 Prévention des risques professionnelles - autres populations							
CA 261 Mises à disposition par la MSA- Milieu agricole							
Sous-total action sur le milieu agricole et rural							
Total							

Administration générale

Centres d'activités institutionnels	Coût	Recettes
CA 900 – Direction		
CA 910 – Ressources Humaines		
CA 920 – Agence Comptable		
CA 930 – Services généraux		
CA 940 – Communication		
CA 950 – Organisation, Méthode, Pilotage		
Total		

Centres spécifiques

	Coût	Recettes
CA 360 Participation institutionnelle		
CA 385 regroupement		
CA 400 cotisations de gestion		
Total		

Autres organismes de MSA - Récapitulatif du réseau (CMSA + fédérations + autres organismes)

Exercice comptable 200X

Protection sociale de base

Centres d'activités institutionnels	Coût	Quote-part total dépenses	Recettes	Quote-part total recettes
CA 011 Famille SA				
CA 012 Famille NSA				
CA 021 Allocations logement à caractère familiale SA				
CA 022 Allocations logement à caractère familiale NSA				
CA 031 Handicap SA				
CA 032 handicap NSA				
CA 041 Précarité SA				
CA 042 Précarité NSA				
CA 411 RMI SA				
CA 412 RMI NSA				
CA 051 APL SA				
CA 052 APL NSA				
CA 061 ALS SA				
CA 062 ALS NSA				
Sous-total prestations familiales				
CA 071 MALADIE SA				
CA 072 MALADIE NSA				
CA 370 IJ				
CA 471 CM SA				
CA 472 CM NSA				
CA 081 Invalidité SA				
CA 082 Invalidité NSA				
CA 420-FSI				
CA 091 GDR SA				
CA 092 GDR NSA				
CA 481 GDR CM SA				
CA 482 GDR CM NSA				
CA 101 CMU SA				
CA 102 CMU NS				
CA 111 Fonds de prévention santé SA				
CA 112 Fonds de prévention santé NSA				
Sous-total Maladie				
CA 121 Vieillesse SA				
CA 122 Vieillesse NSA				
CA 123 RCO				
CA 131- Veuvage SA				
CA 132- Veuvage NSA				
CA 141 FSV SA				
CA 142 FSV NSA				
Sous-total vieillesse				
CA 161 Emissions salariés				
CA 162 Emissions Non-salariés				
CA 171 Encaissement salariés				
CA 172 Encaissement non-salariés				
CA 181 Recouvrement contentieux salariés				
CA 182 Recouvrement contentieux non-salariés				
Sous-total cotisations				
CA 191 A1 salariés				
CA 192 A1 non-salariés				
CA 491 CM AT SA				
CA 492 CM AT NSA				
CA 201 Prévention risques professionnels SA				
CA 202 Prévention professionnels NSA				
Sous-total accidents du travail				
CA 221 Famille, Enfance et Jeunesse SA				
CA 222 Famille, Enfance et Jeunesse NS				
CA 231 Actifs en difficulté socio-économique SA				
CA 232 Actifs en difficulté socio-économique NSA				
CA 241 Personnes malades et handicapées SA				
CA 242 Personnes malades et handicapées NSA				
CA 251 Retraités et personnes âgées SA				
CA 252 Retraités et personnes âgées NSA				
CA 290 ASS/conventions CMSA-tiers				
Sous-total ASS				
CA 260 Mises à disposition par les MSA				
Total				

Hors protection sociale de base

Centres d'activités institutionnels	Coût	Quote-part	Recettes	Quote-part
CA 270 Assurance complémentaire				
CA 280 Gestion pour le compte de MUTUALIA				
CA 281 Gestion pour le compte de GROUPAMA				
CA 282 Prestations liquidées pour le compte d'AGRICA				
CA 283 Prestations liquidées pour le compte de PACIFICA				
CA 284 Prestations liquidées pour d'autres tiers				
CA 285 Prestations liquidées diverses				
CA 380 Recouvrement pour le compte d'AGRICA				
CA383 Recouvrement pour le compte des ASSEDIC				
CA 384 Recouvrement pour le compte d'autres tiers				
CA 262 Mises à disposition - gestion pour compte de tiers				
CA 152 Indemnité viagère de départ				
Sous-total gestion pour tiers				
CA 210 Médecine du travail - Régime agricole				
CA 300 Médecine du travail- autres populations				
CA 310 Prévention des risques professionnelles - autres populations				
CA 261 Mises à disposition par la MSA- Milieu agricole				
Sous-total action sur le milieu agricole et rural				
Total				

Administration générale

Centres d'activités institutionnels	Coût	Recettes
CA 900 – Direction		
CA 910 – Ressources Humaines		
CA 920 – Agence Comptable		
CA 930 – Services généraux		
CA 940 – Communication		
CA 950 – Organisation, Méthode, Pilotage		
Total		

Centres spécifiques

	Coût	Recettes
CA 360 Participation institutionnelle		
CA 385 regroupement		
CA 400 cotisations de gestion		
Total		